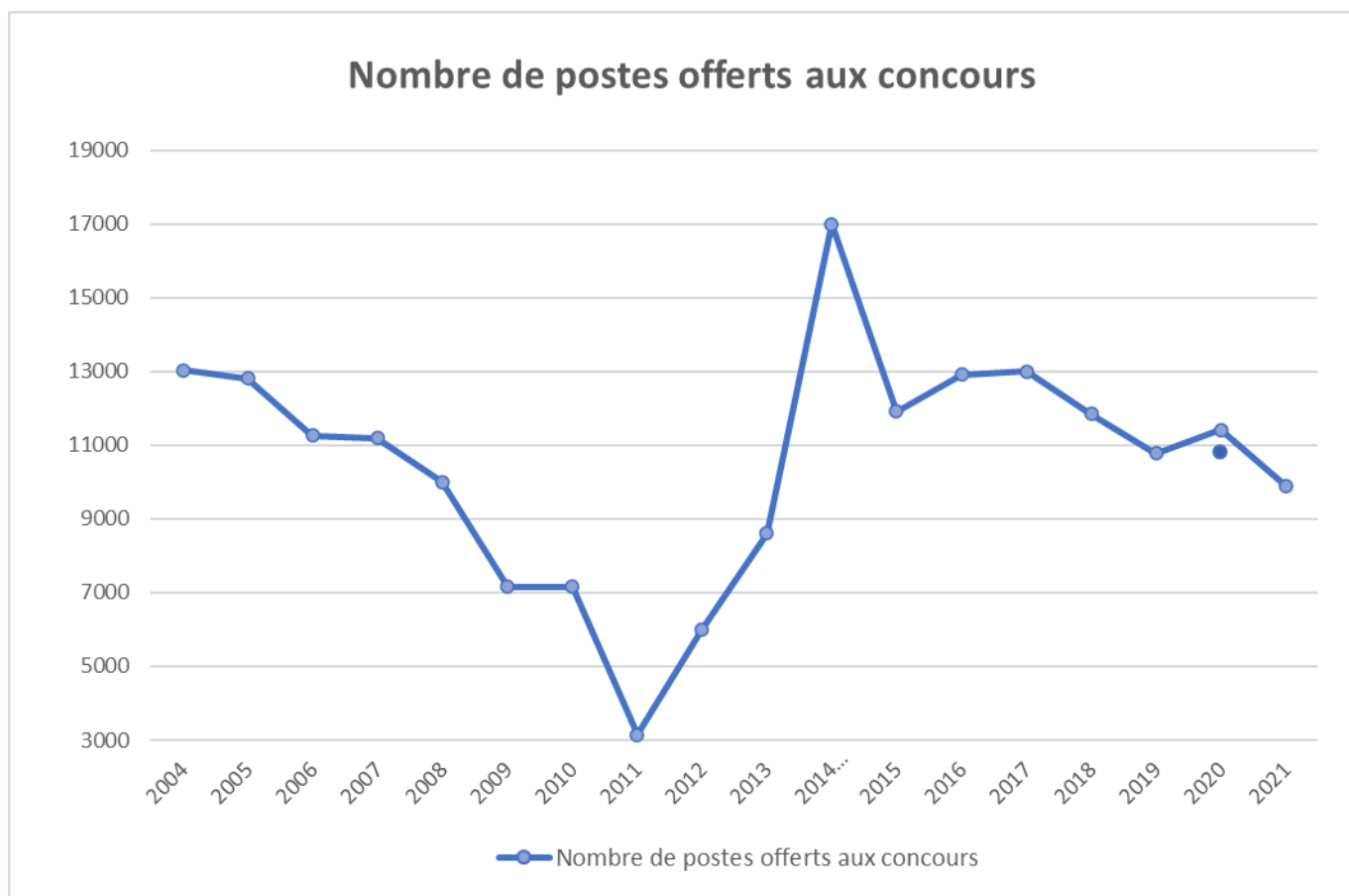


Nombre de places aux concours 2021

Le nombre de postes à pourvoir au titre de l'année 2021 aux concours externe, concours externe spécial, troisième concours, second concours interne et second concours interne spécial de recrutement de professeur·es des écoles est fixé à **9 890 postes, soit 900 places de moins qu'en 2020.**

De plus au dernier CRPE, si 10 790 postes étaient à pourvoir, une dotation supplémentaire de 625 postes était venue s'ajouter suite à la crise sanitaire portant le total à 11 415 postes. On constate donc une perte **totale** de 1 525 places entre les CRPE 2020 et 2021.

Session	Places aux concours (concours externe, externe spécial, 2 nd concours, 2 nd concours spécial et 3 ^{ème} concours)
2004	13 037
2005	12 805
2006	11 267
2007	11 187
2008	10 010
2009	7 158
2010	7 165
2011	3 154
2012	6 000
2013	8 600
2014 exceptionnel	8 500
2014 rénové	8 500
2015	11 920
2016	12 911
2017	13 001
2018	11 840
2019	10 785
2020	11 415 (10 790 + 625)
2021	9 890



Le nombre de postes offerts au concours n'a jamais été aussi faible depuis 2013 (depuis 7 ans) et il y a une baisse continue (hors "rallonge" du printemps dernier) depuis que le gouvernement actuel est en place.

Ce nombre insuffisant de places offertes fait craindre un nouveau recours massif à des contractuel·es à la rentrée prochaine. D'autant que depuis le mois de novembre, il et elles sont recruté·es massivement dans les départements pour pallier le manque de remplaçant·es. Et le comble est que leur contrat prendra fin aux vacances de février.

Nous sommes loin de la priorité au primaire affichée par le Ministre !

Cette baisse des dotations en places aux concours s'inscrit dans un contexte de perte d'attractivité pour le métier et donc d'un manque de candidat·es aux concours, l'un renforçant l'autre... Depuis des années, tous les concours de recrutement de professeur·es des écoles ont été marqués par des postes non pourvus à l'issue des épreuves d'admission, faute de candidat·es.

Et cette année la perte a été beaucoup plus importante car les concours ayant eu lieu à des dates différentes en raison de la crise sanitaire, des candidat·es ont obtenu le concours dans plusieurs académies sans que les listes complémentaires soient abondées en conséquence. Aux 599 postes non pourvus à l'issue des épreuves du CRPE 2020 s'ajoutent environ 650 lauréat·es reçu·es dans plusieurs académies.

En d'autres termes, dans la réalité, sur les 11 415 places offertes au concours, il n'y a eu que 10 166 lauréat·es inscrit·es sur liste principale.

Le SNUipp-FSU a écrit dès juillet au Ministre afin de lui demander de garantir que les rectorats aient recours à la liste complémentaire à hauteur des besoins et de les abonder en réunissant à nouveau les jurys du concours.

Face à cette crise de recrutement qui s'installe dans la durée, le SNUipp-FSU revendique des pré-recrutements dès la L1, avec une rémunération des étudiant-es pré-recruté-es leur permettant de se consacrer entièrement à leurs études et une amélioration des conditions de formation, de rémunération et d'exercice du métier.

